

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL VALTORIA			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 10 RTE DES CITES			33360 CAMBLANES ET MEYNAC					
Durée de l'exercice précédent * 12			Néant ☐ *					
Numéro SIRET * 8 1 7 8 7 6 6 8 3 0 0 0 1 9								
			Exercice N, clos le, 31032025					
			N-1 31032024					
			Brut 1					
			Amortissements, provisions 2					
			Net 3					
			Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	COMPTES CERTIFIES CONFORMES			
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AO	147 724	147 724		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ	1 172 507	305 095		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	317 618	108 284		
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	4 940 000	4 940 000		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	1 687 409	1 687 409		
		Autres titres immobilisés	BD	BE	303 600	303 600		
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI				
TOTAL (II)			BJ	BK	8 568 858	413 379	8 155 479	8 197 798
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	25 786	25 786		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	296 088	296 088		
		Autres créances (3)	BZ	CA	14 949	14 949		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	300 000	300 000		
Disponibilités		CF	CG	286 943	286 943			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	19 810	19 810			
	TOTAL (III)	CJ	CK	943 576	943 576			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	9 512 434	413 379	9 099 055	8 820 823	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	1 687 409	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété: *		Immobiliations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL VALTORIA			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 5 501 000)	DA	5 501 000	5 501 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	176 382	154 382
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 979 397	1 708 213
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	411 339	436 041
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	8 068 118	7 799 637
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	786 431	864 913
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	111 628	900
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	18 057	16 361
	Dettes fiscales et sociales	DY	82 280	100 177
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	32 539	38 836
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 030 937	1 021 187
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	9 099 055	8 820 823
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	323 854	234 754
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL VALTORIA										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC				
	Production vendue biens* services *		FD		FE		FF				
			FG	585 360	FH		FI	585 360	597 612		
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	585 360	FK		FL	585 360	597 612		
	Production stockée *						FM				
	Production immobilisée *						FN				
	Subventions d'exploitation						FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP				
	Autres produits (1) (11)						FQ	4	6		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	585 364	597 618		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		2 850		
	Variation de stock (marchandises) *						FT		(2 850)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	114 376	95 109		
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	25 524	21 794		
	Salaires et traitements *						FY	166 485	192 171		
	Charges sociales (10)						FZ	83 910	76 188		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux provisions						GA	92 203	85 217	
								GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
	Autres charges (12)						GE	11	13		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	482 509	470 492		
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	102 855	127 126		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	351 886	347 427		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	12 306	15 857		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	364 191	363 284		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	8 831	9 689		
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	8 831	9 689		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	355 361	353 595			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	458 216	480 721			

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SARL VALTORIA										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	46		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	46		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH			
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	46		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	46 923	44 680	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	949 602	960 902	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	538 263	524 861	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	411 339	436 041	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY			
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier								HP	33 584		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HQ			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1H			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1J	51 886	47 427	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								1K			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								HX			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RC			
	(9)	Dont transferts de charges								RD			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5 40 231								A1			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A2	56 013	49 311	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A3			
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 15 782 obligatoires A9 40 231 dont cotisations facultatives Madelin A7 15 782 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8								A4			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)								HS				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N			
Régularisation fournisseurs										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
												46	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL VALTORIA										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG	147 724	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ	893 640	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Com-posants	M2		KP	278 868	KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Com-posants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	83 074	KW		KX		
		Matériel de transport *			KY	205 441	KZ		LA	16 656	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	9 103	LC		LD	3 344	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	1 617 849	LO		LP	20 000	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	6 597 525	8V		8W	352 284
Autres titres immobilisés				1P	303 600	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
TOTAL IV				LQ	6 901 125	LR		LS	352 284		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	8 518 974	ØH		ØJ	372 284
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	147 724	LZ	147 724	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	893 640	MC	893 640	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am des constructions	IS		MG		MH	278 868	MI	278 868	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	83 074	MO	83 074	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	222 096	MR	222 096	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	12 447	MU	12 447	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	1 637 849	NI	1 637 849	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX	322 400	ØY	6 627 409	ØZ	6 627 409
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	303 600	2D	303 600		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV		I3		NJ	322 400	NK	6 931 009	2H	6 931 009		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	8 568 858	ØL	8 568 858		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31032025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL VALTORIA Néant ☒*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL VALTORIA												Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais établissement et développement				CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial				RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles				PE		PF		PG		PH							
TOTAL I				RK		RM		RN		RO							
Terrains				PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre			PM	252 848	PN	52 247	PO		PQ	305 095						
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU							
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA		QB		QC							
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD	10 041	QE	6 817	QF		QG	16 858						
	Matériel de transport			QH	50 865	QI	30 804	QJ		QK	81 669						
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	7 422	QM	2 335	QN		QO	9 757						
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT							
TOTAL II				QU	321 176	QV	92 203	QW		QX	413 379						
TOTAL GENERAL (I + II)				ØN	321 176	ØP	92 203	ØQ		ØR	413 379						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice						
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV			
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO			
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW					Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY					Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	
CADRE C																	
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice				Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations										SP		SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL VALTORIA**

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE		UF				
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL VALTORIA										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations			UL	1 687 409	UM	1 687 409	UN		
		Prêts (1) (2)			UP		UR		US		
		Autres immobilisations financières			UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux			VA						
		Autres créances clients			UX	296 088		296 088			
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieure-ment constituée * UO)			Z1						
		Personnel et comptes rattachés			UY						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	1 271		1 271			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
		Groupe et associés (2)			VC						
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	13 678		13 678			
		Charges constatées d'avance			VS	19 810		19 810			
	TOTAUX			VT	2 018 256	VU	2 018 256	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VE						
					VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	786 431		79 349		326 273		380 810	
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	18 057		18 057				
		Personnel et comptes rattachés		8C	6 968		6 968				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	15 479		15 479				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	2 243		2 243					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	56 807		56 807					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	783		783					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI	111 628		111 628				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	32 539		32 539				
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2							
		Produits constatés d'avance		8L							
		TOTAUX		VY	1 030 937	VZ	323 854		326 273		380 810
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac-tés auprès des associés personnes physiques		VL	111 628	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	78 482	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : SARL VALTORIA										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31032025				
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 411 339				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		31 342		XE 31 428					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		86							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB									
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX				XW					
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ									
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7 46 923					
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				K7					
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes a long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										I8				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *										{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN				
Écart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		WQ						
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8								
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3						
TOTAL I										WR 489 690						
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)										WU						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV					
											WH					
											WP					
											WW					
											XB					
											I6					
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WZ						
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										XA 285 000						
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										2A 15 000		XZ				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZY						
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .										XD					
	Majoration d'amortissement *										XF					
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quindecies A)		HT		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA			
			Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC			
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB			
			Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5							
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH		Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI		XG			
	Dt dé d. exc (art 39 decies A)		YA		Dt dé d. exc (art 39 decies B)		YB		Dt dé d. exc (art 39 decies C)		YC		Dt dé d. exc. (art 39 decies D)		YD	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL									
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2						
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH 285 000				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)										XI 204 690		XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL		XL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XO 0				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN 204 690		XO 0				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise		SARL VALTORIA		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)			K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	5 489	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO	
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

12

DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : SARL VALTORIA

Néant ☒ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
			19%	15% ou 12,80%	0%		
⑦	⑧	⑨	⑩	⑪	⑫	⑬	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))		(A)	{ B }			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)			(Ventilation par taux)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL VALTORIA** Néant ☒ *

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au N - 4 cours des			
dix exercices N - 5 antérieurs			
(montants N - 6 restant à			
déduire à la N - 7 clôture du			
dernier N - 8 exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❺	Solde des moins-values à reporter col.❻ = ❷+❸-❹-❺ ❻
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme à long terme					
subies au N - 4 cours des					
dix exercices N - 5 antérieurs					
(montants N - 6 restant à					
déduire à la N - 7 clôture du					
dernier N - 8 exercice)					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2025

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL VALTORIA					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL VALTORIA			Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01042024		et clos le : 31032025		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel	YP	1		
dont apprentis	YF			
dont handicapés	YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	585 360		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT			
TOTAL 1		OX	585 360	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	4		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues	OF			
Variation positive des stocks	OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL 2		OM	4	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	ON	6 927		
Variation négative des stocks	OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	28 936		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	2 087		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	11		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY			
TOTAL 3		OJ	37 961	
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG 547 403
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)			SA	547 403
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.				
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	585 360		
Effectifs au sens de la CVAE	EY			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX			
Période de référence	GY	01/04/2024	GZ	31/03/2025
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR			

« VALTORIA »
Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
Au capital de 5 501 000,00 Euros
Siège social : 10, Route des Cités
33360 CAMBLANES-ET-MEYNAC

R.C.S. : BORDEAUX 817 876 683

DECISION ORDINAIRE ANNUELLE DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 29 JUILLET 2025

AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

DEUXIEME DECISION

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/03/2025** faisant ressortir **un bénéfice de 411 339,01 Euros**.

L'associé unique décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au compte « **Réserve Légale** », pour un montant de **20 600,00 Euros** ;
- A titre de **distribution de dividendes**, pour un montant de **142 857,14 Euros**.
- Le solde, au compte « **Autres Réserves** », pour un montant de **247 881,87 Euros**.

Les revenus distribués à titre de dividendes à l'associé unique, personne physique, sont éligibles à l'abattement de 40% et est mis en paiement par la gérance **à compter de ce jour**.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique rappelle que les sommes distribuées au titre de dividendes ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/03/2024	142 857,14 €	-	-
31/03/2023	100 000 €	-	-
31/03/2022	57 143 €	-	-

Pour copie certifiée conforme

Le Gérant

DocuSigned by:


304932118136455...